

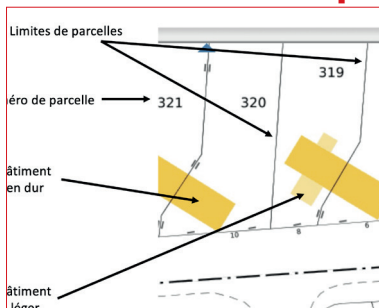
Vous avez entre les mains « ***l'Écho des missions*** » qui vous raconte ce qui se passe en vrai dans les services de la DGFIP partout sur le territoire

SIP : C'est pour aujourd'hui ou pour demain ?



A l'approche de la campagne d'impôt sur le revenu, il y a comme un vent de panique dans les accueils des particuliers. A Cavaillon (84), l'antenne du SIP d'Avignon est au bord du craquage : fermera ? Fermera pas ? La direction maintient (volontairement ?) une incertitude qui pèse sur le moral des collègues. En attendant, il faut assurer les réceptions, y compris lors des « ponts » qui ne sont plus naturels mais souvent contraints. Et en plus, il faut aller assurer des permanences dans des EFS éloignés, avec des menaces quand il n'y a pas de volontaire ! Et avec l'augmentation du prix du carburant et la radinerie de la DGFIP sur les frais de déplacement, il y en a de moins en moins.

SAPF : Avancer coûte que coûte



A la DGFIP, on ne change pas une équipe, même si elle ne gagne rien ! A l'heure où les SAPF (services d'appui à la publicité foncière) sont loin d'avoir démontré leur pertinence et créent parfois plus de problèmes qu'ils n'en résolvent, la DG va augmenter leur champ de compétence.

Après une expérimentation forcément réussie (on connaît la chanson !), **le traitement des mises en instance de rejets des formalités** Télé@ctes va être généralisé.

L'extension des missions des SAPF à la prise en charge du DETRI des formalités Télé@ctes prendra effet, à compter de février ou au plus tard juin 2026, au choix des partenaires et en fonction de l'avancement des actions préalables, notamment la formation des agents des SAPF.

Dématérialisation, régionalisation, externalisation : la publicité foncière, laboratoire de la DGFIP du futur ?

Économies de bout de chandelles au prix de la sécurité en DIRCOFI



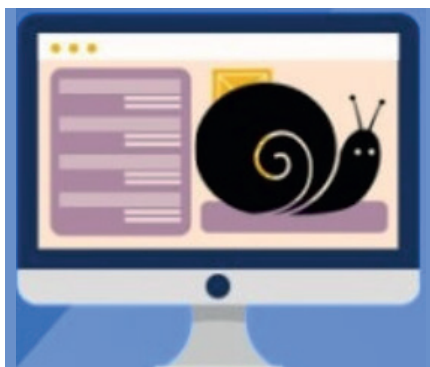
En DIRCOFI Occitanie, un agent de Direction, a eu un incident avec la voiture de service lors d'un trajet professionnel sur autoroute (crevaisson d'un pneu). Alerté par le bruit important d'un pneumatique l'agent s'est arrêté à temps. Le véhicule a été enlevé par un dépanneur. L'agent a poursuivi son trajet en taxi (retour en train).

Le véhicule a dû être rapatrié ensuite par un agent de la Direction après changement de pneus.

Lors d'une séance de la formation spécialisée, les représentants du personnel ont eu confirmation que le Contrôle Technique récent de ce véhicule précisait (rubrique « Contre-Visite non obligatoire ») de prévoir le changement de pneumatiques !

La sécurité des agents doit être une priorité constante !

Au SGR, Ocapi c'est la cata !



« Ocapi fait tout pareil que PEZ mais en plus lent, plus long, plus complexe. C'est bien surtout pour ceux qui ne l'utilisent pas. C'est de la navigation à vue, par un myope, sans lunettes, avec du brouillard, dans un radeau qui prend l'eau ». C'est en ces termes qu'un collègue du centre de gestion des retraites (CGR) de Rennes dit tout le bien qu'il pense de cette nouvelle application destinée à gérer le paiement des pensions établies par le service des retraites de l'État !

Cette application moins disante que la précédente, livrée avec trop peu de formation, complique le travail des collègues des SGR et génère des erreurs de paiement pour les pensionnés. Les anomalies se multiplient, les pensions sont mal payées, parfois pas du tout et beaucoup de pensionnés font part de leur mécontentement.

Les rapports entre les CGR et le SRE, déjà compliqués, s'en trouvent dégradés avec des centaines d'anomalies à traiter et des difficultés techniques empêchant, par exemple, de prendre en compte des ordres de versements comprenant du PAS et de la cotisation sociale.

A l'heure des départs massifs et de l'explosion des demandes de retraite progressives, pensionnés et agents des CGR peuvent être inquiets...

Outrage à agent : La DGFIP doit protéger ses salarié.es



Un collègue qui travaille dans un service qui accueille du public à la DDFiP de la Somme a été confronté à un contribuable qui l'a insulté de « feignasse » devant d'autres usagers, le choquant suffisamment pour qu'il fasse une fiche de signalement consultable par les représentants du personnel.

La direction locale, considérant que l'individu avait présenté des excuses, n'a pas saisi la justice.

La CGT Finances Publiques a rappelé à la direction que l'appréciation de la suite à donner à une infraction n'appartient pas à l'autorité administrative, mais exclusivement à l'autorité judiciaire. Ça n'est pas à l'administration de décider si des poursuites doivent être engagées, mais au procureur de la République.

L'outrage n'est pas seulement une insulte à un individu, c'est une atteinte à la fonction publique qu'il représente.

Malgré le rappel de cette obligation par la CGT Finances Publiques lors de la formation spécialisée du mois d'octobre 2025, **la direction a refusé de procéder à une telle dénonciation**, estimant qu'il n'était pas nécessaire d'engorger les services du procureur pour ces faits et affirmant que la direction n'était pas là pour cocher des cases.

Ne laissez pas l'administration minimiser les situations auxquelles VOUS, agents des finances publiques, êtes confrontés !!!

La dinguerie du mois : Des avis google pour notre travail ? On y va tout droit !



Les malheureux collègues qui triment dans les centres de contact, en plus de conditions de travail dégradées et d'un management caporaliste, doivent à présent proposer aux usagers qu'ils ont en ligne un questionnaire de satisfaction à l'issue de leur appel !

Les conseillers aux décideurs locaux sont évalués par les ordonnateurs. Dans ces conditions, comment faire son travail sereinement ? Quid en cas de réserves sur des décisions budgétaires, par exemple ?

Pour la DG, c'est certain, ce ne sera pas cinq étoiles !